



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
20

Séance du 8 avril 2025

Objet

SAAD GIR 5 et 6

-----  
Approbation  
du compte de gestion 2024  
-----

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Brault, Porcher, Maës, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Salitra qui donne pouvoir à Madame Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Mme Denigot



Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice 12

Remplacement  
en cours 1

Présents 10

Votants 11

**Vote**

Pour 10

Contre 0

Abstention 1

**SAAD GIR 5 ET 6**

-----

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2343-1 et D 2343-4 et suivants,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile GIR 5 et 6,

Considérant que le Receveur a transmis au CCAS son Compte de Gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

PAR 10 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

APPROUVE le Compte de Gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile GIR 5 et 6 du Receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

